



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1934

Edition PDF du 5 décembre 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1933 du 28 novembre 2011

Dans ce numéro

A éviter absolument: les politiques d'austérité qui tuent la croissance! (Jean-Pierre Ghelfi)

La marge de manœuvre de la Suisse face à une stagnation économique est étroite mais réelle

La concordance est aussi ancienne que la Suisse moderne (Jean-Daniel Delley)

Les trois principes qui permettent à un exécutif collégial de fonctionner

Vaud et Genève s'offrent une Métropole (André Gavillet)

Métropole lémanique: peut-on se contenter d'une simple association?

Les factures de Rubik (Jean-Daniel Delley)

En Allemagne, l'accord fiscal avec la Suisse a de la peine à passer

Les faux tuteurs (André Gavillet)

L'OIT, la Suisse, la protection de la maternité et les patrons vaudois

A éviter absolument: les politiques d'austérité qui tuent la croissance!

Jean-Pierre Ghelfi • 3 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19130>

La marge de manœuvre de la Suisse face à une stagnation économique est étroite mais réelle

Les dernières perspectives économiques publiées par l'OCDE sont si peu folichonnes que *Le Monde* titrait le 29 novembre: «*L'économie de la zone euro affronte la menace d'une décennie sans croissance*». Comment la Suisse peut-elle se préparer à cette sombre prédiction?

Rappelons que nous sommes un pays dont l'économie (et donc les emplois) dépend étroitement de ses liens commerciaux avec ses voisins, proches ou lointains. Et fixons les ordres de grandeur. Les exportations helvétiques à destination des pays industrialisés en représentent les trois quarts en 2010 (dont 58,5% dans l'Union européenne et 10,1% aux Etats-Unis). Le quart restant se répartit, selon la terminologie de l'administration fédérale des douanes, entre les pays en transformation (anciens pays communistes d'Europe) pour 5,9%, les pays en développement pour 8,2% et les pays nouvellement industrialisés pour 10,9%. La crise dite des *subprimes* en 2008-2009 avait entraîné une diminution de plus de 10% des exportations suisses.

Le contexte 2012 (et les

suivants) sera différent de celui de 2008-2009. La plupart des grands pays avaient réagi à la faillite de la banque Lehman Brothers (15 septembre 2008) et à la panique financière et boursière qui s'ensuivit par des plans de relance massifs se chiffrant en milliers de milliards de dollars. Rien de tel n'est prévisible. Il faudrait que les Républicains (aux Etats-Unis) et les Conservateurs (au Royaume-Uni) procèdent à un retourné de veste spectaculaire. Et il faudrait aussi que les marchés financiers cessent de clouer au pilori les dettes publiques européennes pour que les gouvernements puissent envisager (modestement) de rééditer leurs actions de l'automne-hiver 2008-2009. Par effet de contagion, l'économie suisse échappera difficilement au marasme annoncé.

La Banque nationale, en dépit de multiples appels du pied qui lui sont lancés de toutes parts, ne pourra guère envisager de relever le cours plancher du franc par rapport à l'euro à 1,30, par exemple. Plus les économies européennes iront mal et plus la crise de la dette se compliquera, plus le risque augmentera de nouvelles attaques spéculatives contre le franc. Si cela se produit,

l'objectif principal de la BNS sera de préserver la parité fixée début septembre. Et non d'opter pour une nouvelle parité qu'elle n'aurait pas les moyens de défendre.

L'euro à 50 centimes

A l'été 2009, la presse s'était faite l'écho d'une réunion du Conseil fédéral à laquelle le président de la BNS avait participé pour parler des perspectives d'évolution du franc par rapport à l'euro. Philip Hildebrand aurait évoqué à cette occasion une parité franc-euro de 50 cts. Ce cours si «*fantaisiste*» est passé presque inaperçu. Il est effectivement fantaisiste dans le cadre d'une zone euro qui tient la route. Mais si cette zone faisait une embardée? Il n'y a rien de stupide ni d'in vraisemblable d'imaginer que le franc fasse alors l'objet d'attaques soutenues qui iraient dans le sens d'une réévaluation substantielle.

Même sans envisager le scénario du pire, les plans de rigueur adoptés vont tout sauf stimuler la croissance. Même à faible dose, l'économie suisse sera contaminée par la récession. Et au train où vont les choses, les faiblesses de la conjoncture sont appelées à durer plutôt des années que des mois. Lorsqu'un tel processus est engagé, il a tendance à durer et à s'étendre plutôt qu'à se résorber de

lui-même. C'est ce que Keynes avait mis en évidence dans la crise des années 30 et qu'il avait dénommé les équilibres de sous-emploi.

A ce qu'on peut voir, la Suisse va être entourée par de tels équilibres de sous-emploi. Le cas de la Grande-Bretagne est illustratif. Le gouvernement conservateur élu au printemps 2010 est engagé dans un programme foncièrement idéologique d'amaigrissement de l'Etat et de coupes dans les dépenses. Plus le temps passe, plus les résultats attendus s'éloignent et paraissent devenir inaccessibles. Si l'on en croit le correspondant du *Tages-Anzeiger* outre-Manche (30 novembre), la croissance prévue initialement cette année à 1,7% sera de 0,9% et celle de 2012 passera de 2,5% à 0,7%. L'OCDE est même plus pessimiste. Elle prédit plusieurs années de stagnation. Initialement, le gouvernement conservateur escomptait que la dette publique cesserait d'augmenter à partir de 2015. L'échéance est déjà reportée à 2017. Le gouvernement reprend à son compte la formule de Margaret Thatcher («*There is no alternative*»), nonobstant le fait que l'OCDE indique que le niveau de la dette britannique dépassera dès 2013 ceux des pays «périphériques» de l'Union

européenne! Autant de calamités, déjà bien présentes, qui viennent de se traduire par la plus grande grève de ces trente dernières années.

Double résultat

La Suisse n'est manifestement pas confrontée aux mêmes problèmes. La croissance a été soutenue en 2010 et 2011 (du moins jusqu'au milieu de cette année). Le chômage a reculé et les finances publiques sont saines. L'administration fédérale des finances prévoit que la dette publique globale représentera cette année 36,4% du produit national. Le pays dispose d'une marge de manœuvre réelle pour aborder une période de stagnation, voire de récession, chez ses principaux partenaires commerciaux.

Il doit commencer par se distancer des politiques d'austérité qui tuent la croissance et multiplient les problèmes sociaux. Il doit aussi être prêt à soutenir l'économie intérieure de manière à limiter, cas échéant, l'ampleur du creux conjoncturel dû au ralentissement des activités des entreprises d'exportation. Il doit accentuer son engagement et son soutien aux innovations techniques et à la recherche d'une manière générale. A cet égard l'information parue le 30

novembre que le Conseil fédéral prévoit de rogner la croissance des dépenses pour les hautes écoles serait une grande stupidité.

Il y a aussi beaucoup de projets en matière de transports d'agglomération et d'infrastructures ferroviaires qui ne demandent qu'à être réalisés. Il y a également des relais commerciaux à développer dans les pays émergents et nouvellement industrialisés qui continueront d'être, au cours des prochaines années, les moteurs de la croissance mondiale.

Il serait aussi particulièrement opportun que les partenaires sociaux engagent une concertation dans la perspective ici esquissée. Si le franc fort met en difficultés certaines branches, il est évident qu'il apporte aussi des allègements de coûts dans les activités où les importations jouent un rôle important et qui sont plutôt tournées vers le marché intérieur. Des hausses salariales significatives devraient y être négociées. Avec un double résultat: améliorer le pouvoir d'achat des salarié-e-s, et apporter une contribution utile au maintien à flot de l'économie du pays.

Tout n'est pas perdu, si l'on s'en donne les moyens!

La concordance est aussi ancienne que la Suisse moderne

Jean-Daniel Delley • 30 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19111>

Les trois principes qui permettent à un exécutif collégial de fonctionner

La composition du Conseil fédéral obéit à la règle de la concordance depuis 1848 déjà, rappelle l'historien et homme de médias Roger Blum (*NZZ*, 21.11). Cette perspective historique offre un éclairage utile au moment où tous les partis se rallient à la concordance tout en l'interprétant de manière fantaisiste, en particulier en la réduisant à une formule arithmétique.

Jusqu'en 1891, les radicaux monopolisent le pouvoir exécutif du nouvel Etat fédéral. Mais le Parlement veille déjà à une représentation des principaux courants politiques du parti dominant: droite libérale, centre et gauche radicale. Lorsque le mouvement démocrate monte en puissance dans les années 1870, il trouve place au sein du collège.

Ainsi, avant même que le parti conservateur catholique accède à l'exécutif en 1891, le Conseil fédéral intègre trois puis quatre courants.

Le courant dominant n'est d'ailleurs pas toujours majoritaire dans l'exécutif: Blum note que les députés préfèrent élire une personnalité consensuelle du

centre plutôt qu'un représentant intransigeant du radicalisme. Le souci de former un gouvernement apte à fonctionner est prioritaire par rapport aux exigences partisans. C'est ainsi par exemple qu'en situation de crise, le Genevois Gustave Ador, issu du petit courant libéral démocrate, est élu en 1917.

De l'observation du comportement électoral du Parlement depuis 1848, Roger Blum dégage trois principes. Tout d'abord le Parlement vise une certaine concordance. Il place au gouvernement des représentants de différentes tendances politiques de manière à ce que les compromis se nouent déjà au sein de l'exécutif. Ainsi la plupart du temps, deux tiers des députés sont représentés au Conseil fédéral.

Ensuite le Parlement refuse l'accès à l'exécutif aux formations qui n'adhèrent pas à un consensus minimal: reconnaissance de l'Etat fédéral, acceptation de la laïcité et de la défense nationale, adhésion à l'Etat de droit – y compris au droit international –, à la tradition humanitaire de la Suisse et à la collaboration internationale. C'est pourquoi les conservateurs catholiques ont dû attendre jusqu'en 1891 et les socialistes jusqu'en 1943 pour faire leur entrée au

Conseil fédéral. Blum note que les nationalistes xénophobes de James Schwarzenbach et de Valentin Ohen n'auraient jamais pu espérer un siège à l'exécutif si l'UDC de Christoph Blocher ne les avaient pas, eux et leur programme, intégrés ultérieurement en son sein.

Enfin le Parlement se réserve le droit de ne pas suivre les propositions des partis: tous les partis gouvernementaux se sont vu imposer à l'occasion des magistrats dont ils n'avaient pas présenté la candidature. A cet égard, le précédent de l'exclusion d'Eveline Widmer-Schlumpf des rangs de l'UDC, tout comme la règle d'exclusion qui dorénavant menace tout candidat non officiel de ce parti qui accepterait son élection, constituent une violation flagrante de la liberté de choix de l'Assemblée fédérale et manifestent une incapacité à respecter les règles de la concordance. Le PSS, en exigeant de ses candidats à la candidature qu'ils refusent une éventuelle élection s'ils ne figurent pas sur le ticket officiel, semble aussi tenté par les sirènes de la partitocratie.

En prévision de la prochaine élection du Conseil fédéral, aucun parti n'a jusqu'à présent clairement adhéré à ces principes. Cette élection se déroulera donc en toute

opacité et la composition du futur gouvernement résultera probablement d'un processus

aléatoire. De quoi hélas renforcer les rangs des partisans de l'élection du

Conseil fédéral par le peuple.

Vaud et Genève s'offrent une Métropole

André Gavillet • 2 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19120>

Métropole lémanique: peut-on se contenter d'une simple association?

L'anthologique poème de Gilles sur la [Venoge](#)⁴ s'est vu compléter par une adjonction posthume. Elle ne se jette plus modestement dans le lac; elle arrose une métropole, la Venoge.

Le nouveau texte, dû aux gouvernements de Genève et de Vaud, a été présenté en première au château de Prangins. Si l'on sait que le but de la métropole lémanique est d'obtenir plus de considération (financière) de la Confédération, le site était bien choisi. Car le château de Prangins fut acheté pour moins que rien par les cantons de Vaud et de Genève et offert à la Confédération qui y créa le Musée national, période moderne. Mais le cadeau était non pas empoisonné, mais rongé par la mэрule. Les crédits supplémentaires firent connaître Prangins aux Chambres fédérales avant que les deux cantons associent leurs efforts⁵ «pour renforcer le poids et le rayonnement de la région à l'échelle nationale et développer des politiques au plan métropolitain».

La cérémonie de la nouvelle dénomination ne crée ni la

surprise, ni l'émotion. Comme un vieux couple qui se marie accompagné de ses enfants déjà grands. En 2007, les deux cantons ont signé la Charte d'engagement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois; en 2009, un protocole d'accord sur les infrastructures d'importance suprarégionale. Les actes successifs de bonne volonté réciproque ne dissimulent pas le flou de la terminologie: agglomération, région, superrégion, métropole.

Les justifications de ce nouveau mariage sont multiples. D'abord l'engorgement des circulations ferroviaires et autoroutières. Les pendulaires manifestent à juste titre leur irritation. Et ils sont aussi citoyens-électeurs. Or, la prise en considération de ces nouvelles conditions démographiques fut tardive, d'où l'ostentation réparatrice. D'autre part, les autres centres suisses se sont organisés: «*Metropolitanraum Zurich*», «*Metrobasel*», «*Region Capitale suisse*». Pour tenir son rang, il fallait un titre comparable, d'où la métropole lémanique. Elle a l'originalité d'être une métropole à deux centres. La dénomination unique aurait ainsi le mérite de faire accepter aux Vaudois du nord le basculement

lémanique. La métropole devient une entité unique. Une seule signature suffira, le lobbying pourra s'exercer sans réserve.

Mais cet accord, comment s'insère-t-il dans la politique extérieure des deux cantons? On est surpris d'apprendre que ceux qui en prennent l'initiative demandent un délai d'une année, d'ici fin 2012, pour définir un cadre juridique et institutionnel adapté à cette entité. Ils laissent entendre qu'ils évalueront particulièrement un modèle basé sur la création d'une association telle que définie par le Code civil suisse ([art. 60 et suivants](#)⁶). On comprend que cette formule souple permettrait d'associer les milieux économiques qui ont vivement salué cette ouverture. Malgré ce flou juridique, la métropole veut prouver par l'acte son existence. Elle présente le choix de pôles d'excellence dans la recherche, dans la santé. Elle décide, ce qui est une bonne chose, de créer la statistique de la Métropole lémanique et bien sûr, en première étape, sont cités les problèmes de la mobilité.

Mais qui seront les acteurs de la politique métropolitaine? qui décidera quoi? L'accord

peut avoir deux lectures. Ou bien, mis sous pression, les deux gouvernements ont décidé d'accélérer leur collaboration et, pompeusement, ils dénomment Métropole cette accélération. Ou bien ils créent une structure nouvelle chargée de faire avancer les problèmes qu'imposent la démographie et le terrain. Mais quelle sera l'assise constitutionnelle de cette entité? Accord flon-flon, ou accord de structure nouvelle?

En 1999, DP avait consacré un cahier spécial à la collaboration intercantonale (DP 1386, *Du Concordat au traité*⁷). La proposition était de fonder la collaboration entre deux cantons aussi imbriqués et différents que Vaud et Genève sur un concordat. Il définirait la structure, les modalités de cette collaboration. Comment faire apparaître les synergies, mais aussi envisager des procédures d'arbitrage? Comment associer des communes, des citoyens?

Comment rendre lisible la collaboration? Comment en fixer le rythme?

Un concordat-cadre Vaud-Genève donnerait tout son poids politique à l'action commune, même s'il suscite des résistances. Il engagerait les Grands Conseils. On ne peut se contenter de rendre plus efficace le lobbying auprès de la Confédération. Le concordat-cadre engagerait les deux cantons partenaires. Il serait un véritable acte confédéral.

Les factures de Rubik

Jean-Daniel Delley • 5 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19154>

En Allemagne, l'accord fiscal avec la Suisse a de la peine à passer

«Une perte de 47 milliards pour la Suisse» titrait *Le Temps* (30.11) sur une dépêche de l'ATS. Pour la Suisse? A la lecture de l'article, on apprend qu'il s'agit des banques helvétiques.

Selon une étude d'un cabinet de conseil, les accords fiscaux signés avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne vont faire perdre 47 milliards de francs de la fortune extraterritoriale sous gestion. Consolons-nous puisque le solde représentera encore plus de 2000 milliards. Ce recul induira une diminution des revenus bancaires estimé à 1,1 milliard. A quoi il faut ajouter des coûts de plusieurs dizaines de millions pour la mise en oeuvre de ces accords. Qui calculera les pertes que fait subir aux finances publiques allemande et britannique l'hospitalité discrète des banques helvétiques?

Outre-Rhin, la ratification du traité est loin d'être acquise. Le *Bundesrat* - la Chambre des *Länder*, contrôlée par les socialistes et les Verts -, s'y oppose, arguant d'une inégalité de

traitement entre fraudeurs du fisc allemand et contribuables honnêtes. L'opposition pointe également les avantages abusifs que les négociateurs suisses ont obtenus (DP 1853², 1928³).

Le ministre des finances de Rhénanie-Westphalie (*Tages-Anzeiger*, 29.11) a donné l'exemple d'un contribuable allemand ayant déposé en Suisse en 2002 la somme de 1,2 million d'euros non déclarés. Un contribuable honnête aurait, lui, payé 725'000 euros, alors que selon l'accord le fraudeur serait blanchi par un versement de 280'000 euros.

Aux dernières nouvelles, Berlin chercherait un compromis avec l'opposition de manière à renégocier cet accord pour obtenir un taux d'imposition plus élevé et assouplir les limites drastiques imposées par la Suisse aux investigations du fisc allemand. Il semble que Wolfgang Schäuble, le ministre fédéral des finances, ait déjà reçu une réponse négative de Berne. De quoi renforcer la volonté européenne d'imposer un échange automatique des informations fiscales.

Les faux tuteurs

André Gavillet • 4 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19142>

L'OIT, la Suisse, la protection de la maternité et les patrons vaudois

Les efforts de l'OIT (Organisation internationale du travail) ont abouti à une protection efficace de la maternité. Une convention, ratifiée par la Suisse, oblige les employeurs à accorder un congé-maternité de 14 semaines. La Suisse a adapté sa législation pour tenir compte de cette exigence. Tout serait donc en ordre.

N'était un problème, qui semble mineur mais qui ne l'est pas, selon le bulletin hebdomadaire du Centre

patronal vaudois: celui de l'allaitement.

En effet, écrit-il, la charge que représente le paiement de l'allaitement peut pour l'entreprise se révéler extrêmement lourde. Et de le prouver par un calcul abracadabrant: totalité des naissances en Suisse, 80'000 naissances x 60 minutes d'allaitement = 2 millions, par jour d'allaitement «auxquels s'ajoutent les frais de réorganisation et de remplacement de la travailleuse».

Mais ce n'est pas tout. Il faut

boire le lait maternel jusqu'à la lie, car on doit compter avec de fausses allaitesuses.

Comment déceler les abus?

Citons le bulletin (22.11.2011).

«(...) Le paiement obligatoire du temps consacré à l'allaitement ouvrirait la porte aux abus. La durée des absences serait presque inévitablement prolongée et il serait quasiment impossible, dans les faits, de vérifier que les mères qui profitent d'un tel congé payé allaitent effectivement.»

Et n'y aurait-il pas des nourrissons complices?

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1934#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/10282>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/18729>
4. http://www.dailymotion.com/video/x51tpe_la-venoge-par-son-auteur-jean-villa_fun
5. <http://www.bicweb.vd.ch/communique.aspx?pObjectID=373935>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/a60.html%29>
7. <http://www.domainepublic.ch/files/upload/dp1386.pdf>